



COMMUNIQUÉ DU CERCLE DROIT & LIBERTÉ

Le 7 juillet 2025

Pluralisme dans les médias :

Suite au recours du Cercle Droit & Liberté, le Conseil d'État est contraint de reculer et d'encadrer sa propre jurisprudence.

Dans une décision du 4 juillet, **le Conseil d'Etat rejette notre recours contre l'Arcom** visant à imposer le pluralisme des opinions sur les chaînes du service public.

Si la haute juridiction a rejeté notre requête en des termes techniques, **elle a pourtant été contrainte, par notre action, de reconnaître l'impasse créée par sa jurisprudence** « Reporters sans Frontières » et de poser **des limites à ce qui s'annonçait comme une grave dérive liberticide.**

Pour rappel, le 29 février 2024, le **CDL avait saisi l'Arcom pour exiger l'application rigoureuse du principe de pluralisme à l'ensemble des intervenants médiatiques** (chroniqueurs, animateurs, invités), et non plus aux seules personnalités politiques, à l'ensemble du paysage audiovisuel **et non plus seulement CNews.** Notre démarche visait à exposer au grand jour le **risque majeur que la décision « Reporters sans Frontières » du 13 février 2024 faisait peser sur la liberté d'expression** : celui d'instaurer une véritable police de la pensée, **obligeant le régulateur à fichier les opinions de chaque citoyen s'exprimant dans le débat public.**

Aujourd'hui, **le Conseil d'État nous donne finalement raison sur le fond** en jugeant que l'Arcom ne peut en aucun cas « qualifier ou classer les participants aux programmes selon des courants de pensée et d'opinion ». **C'est une victoire de principe fondamentale.** En refusant la logique de quotas et de classification que sa propre jurisprudence impliquait, le **juge administratif admet l'absurdité d'une telle démarche et érige un garde-fou indispensable contre le fichage politique des opinions.**

Le Cercle Droit & Liberté est un réseau de juristes engagés qui défend activement les libertés publiques dans la Cité par des conférences, débats, actions judiciaires et tribunes médiatiques.

Contact presse

contact@cercleroitliberte.fr - 06 26 91 12 17



COMMUNIQUÉ DU CERCLE DROIT & LIBERTÉ

Le 7 juillet 2025

Pluralisme dans les médias :

Suite au recours du Cercle Droit & Liberté, le Conseil d'État est contraint de reculer et d'encadrer sa propre jurisprudence.

Cependant, le **Cercle Droit & Liberté s'inquiète** vivement du nouveau critère forgé par le Conseil d'État : celui du « **déséquilibre manifeste et durable** ». Ce concept, flou et éminemment subjectif, **ouvre la porte à l'arbitraire le plus total**. Qui décidera de ce qui est « manifeste »? Sur quelle base, si ce n'est l'idéologie dominante des médias? En remplaçant une règle de décompte par une notion aussi vague, le **Conseil d'État confère à l'Arcom un pouvoir d'appréciation quasi discrétionnaire**, faisant peser une menace constante sur la liberté éditoriale des médias.

Le combat pour un pluralisme authentique et pour la liberté d'expression est donc loin d'être terminé. **Le Cercle Droit & Liberté a remporté une bataille cruciale en forçant le Conseil d'État à interdire le fichage des opinions**. Nous resterons extrêmement vigilants et continuerons à user de toutes les voies de droit pour nous opposer à toute tentative de censure qui se cacherait derrière l'interprétation arbitraire de ce nouveau standard.

Le Cercle Droit & Liberté est un réseau de juristes engagés qui défend activement les libertés publiques dans la Cité par des conférences, débats, actions judiciaires et tribunes médiatiques.

Contact presse

contact@cercleroitliberte.fr - 06 26 91 12 17

Cercle Droit & Liberté • Association Loi 1901 • 13, rue des Perchamps 75016 Paris
www.cercleroitliberte.fr